Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_048-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_048**

**Objet : Surveillance des plages - été 2026**

**LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente,** le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

**Présents :** ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentée :** PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

**Absente excusée** : BERGOUGNOUX Flore.

**Absents :** DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

**Secrétaire de séance :** KEREZEON Gilles.

**Date de convocation et de publication :** 20 février 2026

**Membres en exercice** : 35
**Présents/représentés :** 29
**Votants :**
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**********

**Jean-Louis CARADEC, Vice-Président,** rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a, comme chaque année, sollicité la SNSM pour l'affectation de sauveteurs pour assurer la surveillance des plages à Plovan, Pouldreuzic et Plozévet, ainsi que la Préfecture pour la mise à disposition de deux CRS à Pouldreuzic.
Pour rappel, la Communauté de Communes prend en charge les dépenses suivantes :

- la rémunération des sauveteurs proposés par la SNSM qui sont recrutés par la Communauté de Communes en qualité de contractuels de droit public (coût 2025 : 57 034.46 €)
- la participation aux frais engagés par la SNSM pour la formation, l'équipement individuel des sauveteurs, la préparation et la gestion de leur affectation, ainsi que leur suivi local par le versement d'une subvention à hauteur de 5.50 € par jour calendaire et par sauveteur (coût : 3069 €)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_048-DE

- le remboursement à l'Etat des indemnités de déplacement (hébergement, repas, transport aller-retour résidence/lieu d'emploi) des CRS missionnés (coût 2025 : 16 835.44 €)
- la location d'une borne d'appel d'urgence mise en place sur la plage de Kerbinigou à Tréogat du 15/06 au 15/09 (coût 2025 : 1 933.20 €)

Les dépenses liées à l'hébergement des sauveteurs SNSM, au fonctionnement des postes de secours (équipement, matériel…) sont à la charge des communes concernées.

Le conseil communautaire avait délibéré en 2025 pour autoriser la signature de la convention SNSM pour une durée de 3 ans (soit pour les saisons 2025, 2026 et 2027). Elle est donc toujours en cours.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer l'annexe financière annuelle correspondante, ***(cf Annexe 42)*** relative à la participation aux frais de formation engagés par la SNSM telle que précisée ci-dessus.
S'agissant de la mise à disposition des CRS, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la lettre d'engagement, et à rembourser les indemnités de déplacement des personnels de l'Etat.

**Sur proposition de Jean-Louis CARADEC,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité,**

- **Autorise** la Présidente à recruter en qualité d'agents contractuels de droit public les candidats proposés par la SNSM,
- **Autorise** la Présidente à signer l'annexe financière à la convention CCHPB/SNSM relative à la participation aux frais de formation, en annexe
- **Autorise** la Présidente à signer le contrat relatif à la borne d'appel d'urgence située sur la commune de Tréogat

Etant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2026.

**Le secrétaire de séance,**
**KEREZEON Gilles.**

**La Présidente,**
**Josiane KERLOCH.**